



UNIVERSITÉ PARIS II  
PANTHÉON-ASSAS

**ÉLECTIONS À LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
(CFVU) DU CONSEIL ACADÉMIQUE**

*Grand secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion*

COLLÈGE DES ÉTUDIANTS

ASSAS + MELUN + VAUGIRARD 1 + PANTHÉON

DÉPOUILLEMENT

**PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES DU MARDI 27 OCTOBRE 2020**

NOMBRE DE SIÈGES A POURVOIR : 10

Inscrits sur les listes électorales : 13 142

Total des émargements : 1542

Enveloppes trouvées dans l'urne : 1546

Bulletins blancs ou nuls, enveloppes vides, etc. : 19

SUFFRAGES EXPRIMÉS (nombre de votants moins les bulletins nuls) : 1527

QUOTIENT ÉLECTORAL (suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir) : 152,7

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE

La Boule d'Assas : 102 voix

UDDA : 261 voix

La Gorgo : 295 voix

MEME YOUR ASSAS : 60 voix

Assas.met : 348 voix

UNI : 58 voix

La Colarde Assas : 100 voix

Assas in Progress : 174 voix

L'Alliance : 129 voix

Le Président de l'Université

Guillaume Leyte



UNIVERSITÉ PARIS II  
PANTHÉON-ASSAS

Le Président

Nos réf. : AB/MB n° 2020- A **45**

- Vu l'arrêté du 28 mai 2020 relatif à la durée de prolongation des mandats des membres des conseils ;
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'Université ;
- Vu l'arrêté du Président de l'Université en date du 7 septembre 2020 ;
- Vu les résultats du scrutin ouvert le 27 octobre 2020 pour l'élection des **10 représentants du collège des usagers à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique Grand secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion** tels qu'ils sont reproduits à l'annexe ci-après ;

### ARRÊTE

Article premier : Sont proclamés élus comme représentants du **collège des usagers à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique Grand secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion** de l'Université Paris II Panthéon-Assas :

	Titulaires	Suppléants
1) Assas.net	Emma HOLCHAKER	Pauline MUSTAR
2) Assas.net	Mathieu BALLOY	Josias FORSON
3) La Corfo	Ada SANSAULT	Valérie NEYKOVA
4) UDDA	Camille GERARDIN	Léa BERNARDINO
5) Assas in Progress	Marguerite BARANTON	Louis BOYARD
6) La Corfo (au plus fort reste)	Alix DE CELLÈS	Lucas TRIFFAULT
7) L'Alliance (au plus fort reste)	Julien MOLINA	Luana GIAMPICCOLO
8) UDDA (au plus fort reste)	Arthur SOUILLAC	Yoan ALAHO
9) La Boule d'Assas (au plus fort reste)	Antoine BEAURY	Helena CHALLAMEL
10) La Corfo de (au plus fort reste)	Vianney VONDERSCHEER	Emilie GERARD

Article 2 : La présente décision sera immédiatement affichée dans les locaux de l'Université.

Fait à Paris, le **29 OCT. 2020**

  
Guillaume Leyte

Le recours à l'encontre de cette décision devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats.